

Communiqué de presse

Paris, 9 mars, 2026

InVivo obtient l'agrément de son Accord Handicap Groupe et déploie "Handi Impact" pour renforcer l'inclusion à l'échelle du Groupe

Signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du groupe InVivo, l'accord Handicap 2026-2028 d'InVivo a obtenu son agrément officiel le 7 janvier. Cet agrément permet la mise en place d'un budget triennal dédié, destiné à renforcer durablement l'inclusion des personnes en situation de handicap et les aidants au sein de toutes les entités du groupe (hors périmètre Boulangerie Louise).

Handi Impact : un projet né d'une mobilisation interne

L'accord est le fruit d'une démarche participative menée en 2025 avec le lancement de Handi Impact, projet visant à améliorer la prise en compte du handicap au sein d'InVivo.

Afin de bâtir cette politique sur la base d'un travail collectif :

- plus de 1 500 collaborateurs ont répondu à un questionnaire,
- des ateliers réunissant une trentaine de collaborateurs volontaires ont permis de structurer les idées clés et de prioriser les actions à mener,
- ces contributions ont ensuite été présentées aux organisations syndicales et intégrées aux négociations.

Quatre grandes thématiques inclusives ont émergé :

1. Recrutement & accueil,
2. Sensibilisation, communication & formation,
3. Maintien dans l'emploi & soutien aux salariés aidants,
4. Partenariats inclusifs & achats responsables.

Ségolène Jarry Chartier, DRH d'InVivo, déclare : « *Handi Impact est une démarche ambitieuse que nous avons construite avec et pour les collaborateurs. Notre objectif est clair : renforcer l'inclusion à chaque étape du parcours professionnel, du recrutement au maintien dans l'emploi. Cette dynamique doit nous permettre de répondre aux besoins réels du terrain et de créer un environnement où chacun se sent légitime, soutenu et pleinement acteur de son évolution.* »

Un accord agréé ouvrant la voie à un budget triennal et à un plan d'actions concret

L'agrément obtenu début janvier permet à InVivo de bénéficier d'un budget dédié sur trois ans, directement alimenté par les contributions nettes dues au titre de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés). Il permettra notamment de financer :

Des actions en faveur du recrutement et de l'intégration :

- recrutement de 300 personnes en situation de handicap,
- formations à la non-discrimination et aux biais inconscients,
- mise à disposition d'outils dédiés à l'intégration.

Des initiatives de sensibilisation à grande échelle :

- campagnes régulières,
- formation de toutes les populations (collaborateurs, RH, managers, référents),
- déploiement de l'identité visuelle Handi Impact.



Des dispositifs forts en faveur du maintien dans l'emploi :

- aménagements techniques, numériques et organisationnels,
- autorisations d'absence dédiées,
- accompagnement personnalisé et création d'un fonds de solidarité handicap.

Des achats plus inclusifs :

- renforcement des partenariats avec le secteur protégé et adapté,
- développement d'achats responsables et d'outils internes dédiés.

Cet accord vise à instaurer un climat de confiance permettant aux collaborateurs concernés de se déclarer sereinement, grâce à la montée en compétence des managers, des équipes RH et du réseau des futurs ambassadeurs handicap.

À propos d'InVivo :

Le groupe InVivo est l'un des premiers groupes européens agricoles avec un CA de 11,4 milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisée en France, et un effectif de 15 000 salariés, dont 10 000 en France. Implanté dans 38 pays, il regroupe 90 sites industriels, dont 54 en France. Ce pilier de la souveraineté alimentaire intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacune de ses quatre grandes activités stratégiques : Négoce international de grains, Agriculture, Agroalimentaire (Malt, Pôle blé, Vin), Jardinierie et distribution alimentaire. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète le dispositif pour accélérer la transformation de ces activités, vers la 3ème révolution agricole.

Pour en savoir plus : invivo-group.com - [@InVivoGroup](https://www.instagram.com/InVivoGroup)

Contact presse :

Groupe InVivo – Constance Boudet du Mochet

cboudetdumochet@invivo-group.com - +33 6 15 61 82